

International

PATRICK DE SAINT-EXUPÉRY ET LE RWANDA : FORCE DES CONVICTIONS, FAIBLESSE DES PREUVES

Serge Dupuis

12/09/2017

Suite à l'article de Patrick de Saint-Exupéry, paru en juin 2017 dans la revue XXI et consacré au génocide des Tutsis du printemps 1994 et au rôle de la France au Rwanda à cette époque, Serge Dupuis s'interroge sur la méthodologie des différents travaux du journaliste et le positionnement qu'ils impliquent.

Patrick de Saint-Exupéry est un journaliste réputé. Prix Albert-Londres 1991, il a notamment été grand reporter pour le quotidien *Le Figaro* et dirige aujourd'hui la revue XXI, qu'il a cofondée en 2008. Il est en particulier connu pour son travail sur la question du rôle de l'État français dans le génocide des Rwandais tutsis du printemps 1994. Au mois de juin, cette année-là, il est sur le terrain dans l'ouest du Rwanda et couvre, aux côtés de troupes françaises, l'opération Turquoise. Cette intervention, dite militaro-humanitaire, a alors été lancée par la France sous mandat des Nations unies, afin de « mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force ». L'un des articles que Saint-Exupéry écrit sur place raconte une mission de reconnaissance effectuée par un petit groupe de soldats à Bisesero, secteur constitué de plusieurs collines à l'ouest du Rwanda, près du lac Kivu¹. Quelque quatre années plus tard, en janvier 1998, il reviendra sur le sujet dans le cadre d'une série d'articles². Alors qu'en 1994, ses récits, celui sur Bisesero en particulier, ne laissaient apparaître aucune critique concernant l'opération Turquoise, en 1998, au contraire, il mettra vivement en cause non seulement celle-ci mais également l'ensemble de l'action de l'État français au Rwanda au cours des années qui précéderent le génocide et durant celui-ci. En 2004, il publiera *L'Inavouable. La France au Rwanda*, avant de le rééditer en 2009 augmenté d'une introduction inédite (*Complices de l'inavouable. La France au Rwanda*). Il y fera de nouveau un procès sans concession de la politique du gouvernement français au Rwanda entre 1990 et 1994. Les années suivantes, des articles et interventions médiatiques consacrés au même sujet signaleront de loin en loin la permanence de son intérêt pour celui-ci. Enfin, au mois de juin dernier, il publie dans XXI un article intitulé « Réarmez-les ». Celui-ci apporte « les preuves »³, y écrit Saint-Exupéry, que durant l'opération Turquoise, ordre fut donné par

l'Élysée aux troupes françaises de distribuer des armes aux forces en déroute qui venaient d'accomplir le génocide des Tutsis. Avant même sa publication, l'article sera abondamment présenté dans les médias et cela de manière étonnante. À l'exception d'un entretien sur la radio publique France Inter, la presse écrite et audiovisuelle annoncera en effet, sans aucune distanciation, la révélation prochaine de preuves accablantes d'une implication criminelle de Paris dans le troisième génocide du XX^e siècle.

Pour qui a suivi depuis 1994 le périple éditorial de Patrick de Saint-Exupéry sur la question du Rwanda, l'article du mois de juin dernier reprend ce qui aura été une constante de la démarche de son auteur depuis 1998. Le journaliste s'efface et l'homme de conviction prend le pas. Celui-ci a la conviction que l'État français s'est rendu complice, en toute connaissance de cause, du génocide des Rwandais tutsis, à la fois dans sa préparation et son exécution. Le soutien français, politique et militaire, aux organisateurs du génocide aurait été intentionnel et sans limites. Ainsi, dans l'un de ses articles du mois de janvier 1998, Saint-Exupéry affirme-t-il que « les principaux responsables politiques français ont coopéré avec le gouvernement rwandais responsable du génocide un mois – voire plus – après le début des tueries »⁴. En 2004, il se décrit abasourdi à l'idée que « des soldats de (son) pays aient pu former, sur ordre, les tueurs du troisième génocide du XX^e siècle »⁵. Aujourd'hui, il décrit les troupes de l'opération Turquoise assistant « sans intervenir à la fin du génocide des Tutsis. Conformément aux instructions » et dans le cadre du « soutien au génocide » accordé par Paris. Et il enrichit donc son arsenal dénonciateur en révélant l'existence de documents officiels qu'il présente comme administrant la preuve que le gouvernement français donna l'ordre à ses troupes de « réarmer les assassins »⁶.

Au fil des années, l'objectif de Patrick de Saint-Exupéry a consisté à nous faire partager cette conviction. À cette fin, dépouillant les habits de journaliste, il a tourné le dos à l'exigence de vérité, qui s'appuie sur la distance critique, le doute systématique, l'examen contradictoire des faits et la mise à jour de preuves tangibles. Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la pertinence de ses accusations mais bien sur sa méthode. Les enquêtes sont légitimes, davantage encore lorsque, comme c'est le cas pour le génocide des Tutsis et le rôle de l'État français à l'époque, des zones d'ombre demeurent⁷. Mais encore faut-il qu'une véritable enquête soit menée et que des éléments de preuve soient présentés.

Or, que constate-t-on depuis 1998 ? Il convient, pour répondre à cette question, de revenir sur l'épisode Bisesero de l'opération Turquoise, tel que Saint-Exupéry en rend compte dans son récit de 2004. Il accuse le commandement de l'opération d'avoir délibérément tardé à porter secours – trois jours très précisément – à des Tutsis assiégés par des forces génocidaires. Il sous-entend naturellement qu'il s'agissait, pour les responsables de Turquoise, de permettre à ces forces

d'achever l'extermination entreprise⁸. L'on pourrait s'attendre à ce que Saint-Exupéry, à défaut d'être en mesure de présenter des preuves concrètes, étaye une accusation aussi grave au moyen d'une analyse des faits qui prendrait par exemple en compte, afin de les réfuter, les objections susceptibles de lui être opposées au nom du contexte du déploiement des troupes ou encore des spécificités et contraintes opérationnelles de celui-ci. Rien de tout cela n'est entrepris. Saint-Exupéry est convaincu que les responsables politiques et militaires français ont scellé avec le gouvernement génocidaire rwandais « un pacte de sang »⁹, et point n'est besoin d'argumenter. Il ne démontre pas, il dénonce. Il n'expose pas, il dresse un réquisitoire.

On a là comme le modèle de l'ensemble des interventions du journaliste sur la question. Il nous invite à le suivre dans ses convictions sans jamais donner de fondements solides à ce qu'il avance. Dénonçant avec passion et attaché à convaincre, il lui arrive ainsi de prendre des libertés avec la stricte présentation des faits. C'est par exemple le cas lorsqu'il affirme que les troupes de Turquoise restèrent l'arme au pied sur « instruction » alors que le génocide s'accomplissait devant leurs yeux. Le lecteur non familier du sujet comprend naturellement que les autorités françaises furent les donneurs exclusifs de l'instruction concernée. En réalité, Saint-Exupéry oublie tout simplement de préciser qu'il évoque là l'injonction de neutralité qui figurait dans le mandat des Nations unies autorisant l'intervention française au Rwanda. De même, le lecteur non informé croira que des militaires français reçurent de Paris l'ordre de former des éléments rwandais afin que ceux-ci puissent préparer le génocide plus efficacement. Là encore, Saint-Exupéry s'autorise un raccourci commode et passe sous silence ce que fut en l'occurrence l'intention des décideurs : il s'agissait, au moment où l'instruction fut donnée, de former des unités de l'armée rwandaise dans le cadre de la guerre conventionnelle opposant celles-ci à la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR). Que des unités de l'armée rwandaise furent par la suite impliquées dans l'exécution du génocide est une autre question¹⁰.

Là où son lecteur souhaiterait qu'on lui présentât des preuves tangibles, Patrick de Saint-Exupéry cultive par ailleurs volontiers l'approximation et le clair-obscur. S'agit-il d'évoquer le rôle, au moment du génocide, du capitaine Paul Barril auprès des extrémistes hutus ? Il confie que l'un « des plus hauts officiers français » lui fera part « à mots couverts »¹¹ de « son sentiment que Barril était alors chargé d'une mission par François Mitterrand »¹². Veut-il étayer ses accusations de collaboration avec les assassins rwandais à l'encontre des militaires français ? Un général lui a déclaré *ne pas pouvoir* « exclure que, parmi les tueurs, il n'y ait pas eu de soldats ayant, dans le passé, bénéficié de la coopération militaire française »¹³. Ailleurs, c'est le politologue Jean-François Bayart qui, à son tour, *n'exclut pas* que des Français aient été recrutés par les commanditaires de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana et assure que, *dans cette hypothèse*, nos services secrets ne pouvaient ignorer l'identité des auteurs¹⁴. Ou encore Michel

Cuingnet, ancien chef de la Mission d'action culturelle et de coopération de Kigali, pour qui « certains, en France, ont pu choisir délibérément de soutenir un pouvoir extrémiste »¹⁵.

L'article du mois de juin 2017 vient, de ce point de vue, comme un couronnement. Patrick de Saint-Exupéry nous informe de l'existence de documents officiels qu'il ne se trouve pas en mesure de nous présenter. Ces documents auraient été consultés par « des fonctionnaires » dont l'identité, à l'instar de celle des officiers supérieurs mentionnés plus haut, nous reste inconnue. Nous ne savons du reste même pas si l'auteur de l'article s'est trouvé directement en contact avec eux. Les documents feraient état du droit de retrait qu'auraient exercé certains militaires de Turquoise afin de ne pas obéir aux ordres concernés – « réarmer les assassins », donc. Naturellement, l'identité de ces militaires reste secrète. Enfin, il est question d'une note manuscrite signée du secrétaire général de l'Élysée d'alors, Hubert Védrine, qui figurerait sur un message à propos duquel ne nous est fournie aucune information, laquelle note renvoie elle-même à un ordre dont nous ne saurons rien : ni son contenu, ni sa date, ni quel en est l'auteur¹⁶.

La démarche de Patrick de Saint-Exupéry nous semble ainsi relever de celle que Claudine Vidal décelait chez ceux qu'elle appelait en 2007 « les publicistes français », en référence à ces auteurs et journalistes qui avaient alors entrepris depuis quelques années « de révéler comment des autorités rwandaises criminelles avaient bénéficié du soutien politique et militaire de la France avant et pendant le génocide ». Afin « d'établir la complicité directe (mais déniée) des décideurs français avec le régime génocidaire », écrivait-elle, ils constituèrent une « preuve par cohérence ». Une accumulation de suppositions, d'impressions, de témoignages et de rapports incertains produisit, « touche par touche, un effet de cohérence »¹⁷. Il est du reste significatif de retrouver en juin 2017 chez Saint-Exupéry cet « effet de cohérence » représenté par l'image d'un « puzzle » dont les éléments s'emboîteraient les uns dans les autres¹⁸.

Patrick de Saint-Exupéry a toujours placé son talent d'écriture et sa capacité rhétorique au service des accusations qu'il portait et de la conviction qui l'anime. Déployant un style fréquemment théâtral et emphatique, il ne recule ni devant les interprétations conspiratoires ni devant l'outrance et n'hésite pas aujourd'hui à associer François Mitterrand et Hubert Védrine au « passé de Vichy », voire à l'Holocauste pour le premier¹⁹. Nous n'adhérons pas à ce discours pas plus qu'à la description idyllique qu'il livre du Rwanda du président Paul Kagame dans son article du mois de juin 2017 : « Le Rwanda est aujourd'hui un pays habité, bruissant, bruyant (...). Les sentiers des collines besogneuses fourmillent de commerçants, les champs de blé ont retrouvé leur éclat lumineux, les marchés leurs foules colorées et Kigali, la capitale méconnaissable, s'affirme en hub numérique de l'Afrique de l'Est »²⁰. Comment un journaliste qui se pose depuis des années en farouche découvreur de falsifications peut-il se délester de tout sens critique pour broser cette carte

postale ?

1. Patrick de Saint-Exupéry, « Rwanda : les assassins racontent leurs massacres », *Le Figaro*, 29 juin 1994.
2. Patrick de Saint-Exupéry, « France-Rwanda : un génocide sans importance », *Le Figaro*, 12 janvier 1998 ; « France-Rwanda : le syndrome de Fachoda », *ibid.*, 13 janvier 1998 ; « France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie », *ibid.*, 15 janvier 1998.
3. Patrick de Saint-Exupéry, « Réarmez-les », *XXI*, 39, 2017, p. 63.
4. Patrick de Saint-Exupéry, *op. cit.*, 12 janvier 1998.
5. Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable. La France au Rwanda*, Éditions des Arènes, 2004, Paris, p. 93. Il évoque « l'assentiment des plus hautes autorités françaises » au génocide (*ibid.*, introduction, p. 14).
6. Patrick de Saint-Exupéry, *op. cit.*, pp. 57, 65, 63.
7. Nous reprenons volontiers à notre compte l'idée que Saint-Exupéry exprime p. 63 : « le juge de paix sera l'ouverture totale des archives ». Nous soutenons pour notre part que l'intervention française au Rwanda des années 1990-1993 fut un échec cuisant au regard de ses objectifs. Que les erreurs d'analyse qui furent commises, les fautes dont certains se rendirent coupables – le comportement de l'ambassade de France au moment de l'assassinat du président Habyarimana reste présent à l'esprit – et l'aveuglement de certains de nos responsables d'alors impliquent une responsabilité. De même que la thèse d'une complicité intentionnelle de Paris dans le génocide est absurde, de même celle selon laquelle l'État français serait sans aucun reproche dans l'affaire heurte la raison et est contre-productive. Elle heurte la raison parce qu'elle ne résiste pas à l'examen des faits, elle est contre-productive parce qu'elle constitue une aubaine pour ceux qui font profession de dénoncer systématiquement l'engagement passé de la France au Rwanda.
8. Patrick de Saint-Exupéry, *Complices de l'inavouable...*, *op. cit.*, pp. 27-28, 79-118.
9. *Ibid.*, p. 149.
10. L'on pourrait également citer ici la présentation théâtrale, devant la rédaction de *Mediapart*, de deux documents confidentiel-défense de la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense. Brandir des documents en dehors de tout contexte ne saurait impressionner que les personnes disposées à l'être (« En direct de *Mediapart* : Rwanda, la responsabilité de la France », 24 avril 2014).
11. Nos italiques.
12. Patrick de Saint-Exupéry, *Complices de l'inavouable...*, *op. cit.*, pp. 282-283.
13. *Ibid.*, p. 191.
14. *Ibid.*, p. 220.
15. *Ibid.*, p. 247.
16. Patrick de Saint-Exupéry, *op. cit.*, pp. 63-65.
17. Claudine Vidal, « Du soupçon civique à l'enquête citoyenne : controverses sur la politique de la France au Rwanda de 1990 à 1994 », *Critique internationale*, 36, 2007, pp. 72, 87.
18. Patrick de Saint-Exupéry, *op. cit.*, p. 64.
19. « Là-bas, sur ces mille collines qui furent autant d'Oradour, se rejoua tout à la fois la trouble histoire de la France de l'après-Vichy (et) le trouble rapport de François Mitterrand à l'Holocauste » (« Réarmez-les », *op. cit.*, p. 59).
20. *Ibid.*, p. 60.